

Compte rendu du Conseil municipal du 09 Novembre 2015 convoqué le 03/11/2015

Présents : M Malhappe, C Huet, O Barbey , D Chauvin, C Bourrat, P Maisonneuve, P Quentin , G Hunout , L. Janvier, S Lamouille, D Ferrandin, P Avril, P Boquet.

Absents excusés: É Mascret ayant donné pouvoir à M Malhappe
J Dietrich ayant donné pouvoir à C Huet

Madame Pascaline Maisonneuve est nommée secrétaire de séance.

1) Le compte rendu de la séance du 11 septembre 2015 ainsi que le Registre des délibérations sont acceptés et signés par l'ensemble des conseillers.

2) Monsieur le Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- **Modification de la taxe d'aménagement**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 novembre 2014, le conseil municipal a décidé de ne pas exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable soit à partir de 5m2.

Monsieur le Maire souhaite modifier cette délibération en exonérant de taxe d'aménagement les abris de jardins ayant une surface inférieure ou égale à 20m2. La déclaration préalable reste obligatoire.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'exonérer de taxe d'aménagement les abris de jardins ayant une surface inférieure ou égale à 20m2

3) Désignation du Représentant du Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Monsieur le maire expose au conseil municipal que le 28 septembre 2015, le Conseil communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux a délibéré pour créer son CISPD.

Vu la délibération du Conseil Communautaire de l'Agglomération du Pays de Dreux du 28 septembre 2015 créant le CISPD, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la création de ce CISPD ainsi que sur la participation de la commune en désignant Monsieur Olivier BARBEY comme représentant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Olivier BARBEY comme représentant du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) durant la durée du mandat.

4) Saisine du Comité Technique concernant l'entretien professionnel

Le Maire, rappelle qu'aux termes de l'article 69 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014, l'entretien professionnel annuel des fonctionnaires titulaires est obligatoire en lieu et place de la notation à compter du 1er janvier 2015.

Il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les critères qui seront utilisés pour procéder à l'évaluation de la valeur professionnelle de ces agents dans les limites réglementaires. Cette dernière peut également décider d'étendre ce dispositif à d'autres agents (non titulaires et CDD de plus d'un an)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide

1-**D'étendre** l'entretien professionnel obligatoire aux agents non fonctionnaires suivants :

- à tous les agents non-titulaires en CDI
- aux agents ayant un CDD d'une durée au moins égale à un an.

2-**D'instituer** les critères d'évaluation de la valeur professionnelle, suivants :

- Les résultats professionnels obtenus aux objectifs assignés dont l'agent relève.
- La détermination des objectifs pour l'année à venir et les perspectives d'amélioration des résultats professionnels de l'agent compte tenu, le cas échéant, des évolutions prévisibles en matière d'organisation et de fonctionnement du service.
- La manière de servir
- Les acquis de son expérience professionnelle.
- Le cas échéant, ses capacités d'encadrement ou d'expertise
- Les besoins de formation
- Les perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrières et de mobilité

La valeur professionnelle des fonctionnaires est appréciée sur la base de critères déterminés en fonction de la nature des tâches confiées et du niveau de responsabilité.

3) **De respecter** les modalités de mise en œuvre suivantes :

Les modalités d'organisation de l'entretien professionnel respecteront les dispositions fixées par le décret n°2014-1526 du 16/12/2014 : convocation de l'agent, établissement d'un compte-rendu, notification, du compte-rendu à l'agent ...

4) **Décide** que les dispositions de la présente délibération prendront effet au : **01 décembre 2015**

5) Décision modificative : discordance de 1€ au BP2015 au 002

Suite au contrôle budgétaire du Budget Primitif 2015, Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir nous a fait part d'une discordance d'un euro entre le compte administratif 2014 et le B.P 2015.

Cette discordance résulte de sommes reportées qui ont été arrondies.

Afin de conserver l'équilibre du Budget, il y a lieu de prendre une décision modificative.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de prendre une décision modificative :

Pour se faire :

- On augmente les dépenses imprévues à la section de fonctionnement au 022 de 1€
- pour augmenter le résultat des recettes de fonctionnement au 002 de 1€

Ainsi on obtient un résultat de 520 271€ correspondant à l'excédent de fonctionnement 2014 du compte administratif 2014.

6) Reversement du Fonds de soutien 2016

L'Agglo du Pays de Dreux a élaboré le PEDT (Projet Educatif Territorial) mis en place pour accompagner le développement des activités proposées lors des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P).

Pour rappel : le gouvernement verse 90€ par enfant scolarisé, à la commune où est implantée l'école.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- le reversement de la somme attribuée à la commune de Gilles à l'Agglo du Pays de Dreux.

7) Fonds de péréquation 2016

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Péréquation doit être sollicité auprès du Conseil Départemental et concerne toutes les dépenses réglées à la section d'investissement au chapitre 2.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- de solliciter le fonds de péréquation auprès du Conseil Départemental pour l'année 2016
- de faire certifier les factures d'investissement auprès du trésorier.

8) Le point sur le Projet Auberge : intervention de Céline HUET

Madame Céline Huet informe le Conseil Municipal des derniers éléments obtenus concernant le rachat de l'auberge :

- l'architecte 2l'services a effectué à titre gracieux, un devis détaillé des travaux à prévoir ainsi qu'un plan d'aménagement. Des postes peuvent être revus à la baisse : un nouveau devis va être proposé.
- Un Plan de financement a été proposé
- Prochainement, la Chambre des Commerces doit rendre son avis sur la faisabilité économique du projet.

Le Conseil municipal souhaite prendre une décision avant la fin de l'année 2015. D'ici là, une réunion publique sera organisée ; une date est à définir.

9) Rapport des Commissions

- Commission d'assainissement : intervention de Monsieur D. FERRANDIN

L'Agglo du Pays de Dreux a mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) prévu par les lois sur l'eau de 1992 et 2006 pour préserver l'environnement et la santé publique. Le SPANC met en place différents types de conseil et de contrôles :

- Le contrôle conception : 66,37€ TTC
- Le contrôle réalisation : 99,56€ TTC
- Le contrôle de bon fonctionnement : 162,01€ TTC
- Le contrôle de mutation : 192,18€ TTC

Tous les formulaires de demandes sont téléchargeables sur le site de la Mairie de Gilles, onglet « Urbanisme » et assainissement.

Prochainement, une réunion Publique présentée par l'Agglo du Pays de Dreux sera organisée ; le thème abordé sera la procédure de réhabilitation subventionnée des installations d'assainissement non collectives.

- Monsieur J.DUFOREAU, chef du service Rivières et Plan d'Eau s'est déplacé pour faire le point sur les cours d'eau de la Commune. Une plaquette d'information relative à la commune va être réalisée. Courant Février 2016, une réunion publique sera organisée avec les propriétaires concernés par des cours d'eau afin de les informer sur leurs droits et obligations.

10) Le point sur les Travaux

- L'atelier communal a coûté globalement 236 100,15€
Le cout final après subventions et récupération de la TVA 147 910,00€
- L'entreprise Charles Travaux a été retenue pour effectuer les travaux de stationnement Rue Neuve à Gilles. Les travaux débuteront fin 2015 début 2016 après l'intervention d'ERDF.
- Suite à la nouvelle dénomination et numérotation de la Rue Mathieu Le Coz, un devis a été effectué concernant l'achat de plaques de Rue et de numéros. Le montant du devis est de 388.80€ TTC.

Informations diverses

- Réunion sur les classifications des Routes départementales : intervention de monsieur le Maire
Les dotations du Département sont en baisse, le seul moyen de restreindre les coûts est de déclassifier des routes départementales en routes communales ; La Rue de la Gare et la Rue de La Correspondance seraient concernées.
- Afin d'améliorer la visibilité du croisement Rue de Fumeçon et de la Grande Rue, la propriétaire du lieu-dit La Maison Brulée a donné son accord pour céder une partie de son terrain. L'aménagement de l'entrée Sud du village sera étudié en 2016 pour en améliorer la sécurité.
- Deux devis ont été effectués concernant le projet pédagogique de repeindre le transfo électrique en bas de la propriété Le Buhan, le devis de Monsieur Franck MAES (artiste peintre) a été retenu. Deux conseillers municipaux sont contre le projet.
- Le 11 novembre 2015 à 11 heures aura lieu la cérémonie « 97^{ème} anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918- Commémoration de la Victoire et de la Paix-Hommage à tous les morts pour la France ; Une collégienne prénommée Juliette nous fera l'honneur de lire le message du secrétaire d'État, chargé des Anciens combattants et de la mémoire.

Tour de table

- **P. AVRIL**
Il faudrait prévoir une poubelle à l'abri bus.
- **D. FERRANDIN**
Les chemins ruraux autour des terres agricoles vont être mesurés et bornés de façon à les rendre plus visibles aux agriculteurs notamment lors des traitements et labours des terrains.
Il serait souhaitable que les chiens soient tenus en laisse lors de leur promenade.
Le panneau « stop » Rue de Normandie est tombé.
- **S. LAMOUILLE**
Il faudrait prévoir de refaire l'écoulement des eaux, Rue des Rostys.
- **L. JANVIER**
Il serait souhaitable de faire le point sur le sel de déneigement et sa répartition.
- **C. BOURRAT**
Les collégiens sont satisfaits de l'abri bus.
- **O. BARBEY**
La galette aura lieu le 09 janvier 2016
Le thème du concours est Rues et Chemins
Le Tambour du Radon doit paraître mi-décembre. J.Dietrich a rejoint l'équipe de rédaction.

- **C.HUET**

Dès la mi-décembre, Gilles s'illuminera pour fêter les fêtes de fin d'année. L'installation des lumières sera effectuée par D. Ferrandin.

Plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire remercie les Conseillers municipaux de leur participation et lève la séance à 22h 55.